



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Equipements de Protections Individuelles

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un EPI.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Intervenants

Spécialistes en prévention des
risques professionnels

Objectifs

- Aider au choix des équipements de protection individuelle (EPI) par la connaissance des différents risques, tâches à réaliser, mais aussi des caractéristiques des salariés
- Faciliter l'acceptation, le port des équipements et les réflexes de sécurité des utilisateurs par la connaissance et l'utilisation des EPI

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Mise en pratique possible selon la demande

*Pour plus d'informations
contactez votre **Médecin du travail***

Programme et contenu

1. Définition

2. Obligations de l'employeur

3. Obligations des employés

4. Les différents EPI *(focus sur les EPI nécessaire en entreprise)*

- Protection de la tête
- Protection des yeux et du visage
- Protection de l'ouïe
- Protection des mains et de la peau
- Protection des voies respiratoires
- Protection des pieds
- Protection du corps entier
- Protection contre les chutes de hauteur

5. Hygiène / Entretien

6. Utilisation / mise en place

7. Application à mon activité

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

